

Maîtrise en fiscalité

Téléphone : 514 987-3000 #8511

Code	Titre	Grade	Crédits
2089	Maîtrise en fiscalité	Maître en fiscalité, M.Fisc.	45

Trimestre(s) d'admission	Automne Hiver Été
Contingent	Programme non contingenté
Régime et durée des études	Offert à temps complet et à temps partiel
Campus	Campus de Montréal

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de former des expertes ou experts en fiscalité. Durant ce programme, les personnes inscrites acquerront des connaissances approfondies de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada ainsi que de la Loi sur les impôts du Québec. De plus, elles bénéficieront de connaissances de base en taxes à la consommation, en impôt international et sur les règles régissant l'administration fiscale.

Au cours du programme, une attention particulière sera portée sur l'aspect éthique, autant lors de la proposition de planification fiscale que de la rédaction d'opinions fiscales, c'est-à-dire le respect des lois, de la jurisprudence, et de l'intention du législateur. C'est ce qu'on appelle l'esprit de la loi.

De plus, dans l'aspect éthique, nous considérons l'aspect humain de la fiscalité, entre autres lors des vérifications fiscales effectuées par les autorités fiscales.

Au terme de ce programme d'études, l'étudiant sera en mesure de rédiger des opinions fiscales sur diverses transactions effectuées au Canada et à l'international, en plus de proposer des planifications fiscales respectant la Loi de l'impôt sur le revenu, lesquelles référeront à une analyse de la jurisprudence applicable comprenant une évaluation des risques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- La candidate, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) dans une discipline ou un champ d'études lié à la comptabilité, à la finance, à l'administration, à l'économie, à l'actuariat ou au droit;
- Une candidate, un candidat titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) dans un autre domaine que ceux énumérés ci-dessus pourra être admis dans le programme dans la mesure où il a également complété une formation de cycle supérieur d'au moins 9 crédits universitaires dans une discipline ou un champ d'études lié à la comptabilité, à la finance, à l'administration, à l'économie, à l'actuariat ou au droit avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent).

OU

- La candidate, le candidat dont la moyenne est inférieure à 3,2, mais égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent) pourrait être admis après étude de son dossier par le SCAE ;

OU

- Exceptionnellement, la candidate, le candidat dont la moyenne est inférieure à 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent), mais égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent), pourra être admis après étude de son dossier à la condition de posséder, au moment de l'admission, une formation additionnelle et appropriée d'au moins 15 crédits universitaires (ou l'équivalent) complétés avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent).

OU

- La candidate, le candidat qui possède les connaissances requises, une formation appropriée ainsi qu'une expérience jugée pertinente d'au moins sept années au sein d'une entreprise ou d'une organisation pourra être admise, admis sur recommandation du SCAE. Le nombre de candidatures ainsi admises dans le programme ne pourra, en aucune circonstance, dépasser 10% du nombre total des nouveaux admis et des nouvelles admises de la cohorte. La direction du programme se réserve le droit de rencontrer en entrevue la candidate, le candidat qui dépose une demande d'admission sur cette base.

De plus :

- Au moment du dépôt de la demande d'admission, la candidate, le candidat doit avoir réussi ou être en voie de réussir au moins deux cours de fiscalité canadienne de 1er cycle avec une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3. Ces cours doivent avoir été réussis dans les 5 ans qui précèdent la demande d'admission. Le candidat, la candidate qui ne satisfait pas à cette exigence se verra imposer des cours d'appoint.
- La candidate, le candidat qui a réussi deux cours en fiscalité canadienne depuis plus de cinq ans devra démontrer que ses connaissances sont demeurées à jour à la satisfaction du

SCAE. Le candidat, la candidate qui ne satisfait pas à cette exigence se verra imposer des cours d'appoint.

- La candidate, le candidat qui n'a pas réussi deux cours de fiscalité de 1er cycle doit démontrer, à la satisfaction du SCAE, qu'il, elle détient les connaissances de base en fiscalité canadienne auxquelles on peut s'attendre après la réussite de six (6) crédits. Le candidat, la candidate qui ne satisfait pas à cette exigence se verra imposer des cours d'appoint.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Pour une cohorte donnée, les activités du programme ne sont offertes que si le nombre de vingt (20) inscriptions est atteint.

Méthode et critères de sélection

La sélection des candidates, candidats est faite sur la base du dossier académique ou du dossier de présentation et de l'expérience pertinente, le cas échéant.

Régime et durée des études

Le programme est offert sous un régime à temps complet ou sous un régime à temps partiel.

Maximum de six trimestres pour le régime à temps complet.
Maximum de douze trimestres pour le régime à temps partiel.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits.)

Un cours parmi les suivants en fonction du profil de l'étudiante, l'étudiant :

Pour les étudiantes, étudiants admis sans formation comptable :
SCO7806 Comptabilité et fiscalité (2 cr.)
OU

Pour les étudiantes, étudiants admis sans formation juridique :
SCO7807 Droit et fiscalité (2 cr.)
Les cours suivants (31 crédits) :
SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité
SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille
SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur
SCO7813 Fiscalité internationale (2 cr.)
SCO7814 Politique fiscale (2 cr.)
SCO7815 Taxes à la consommation (2 cr.)
SCO7816 Le contribuable et les autorités fiscales
SCO7821 La fiscalité des fiducies et du décès
SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions (2 cr.)

SCO7825 Réorganisations corporatives – Vente d'entreprises (2 cr.)
SCO7832 Réorganisations corporatives avancées
SCO8275 Comptabilité et éthique

Choix de 6 crédits parmi les suivants :

SCO8823 Analyse de conventions fiscales
SCO8831 Fiscalité de l'immobilier
SCO8833 Fiscalité américaine
SCO8842 La fiscalité des industries spécialisées, OBNL, OBE et donation
SCO8843 Fiscalité internationale avancée
SCO8844 Particularités fiscales et interprovinciales
SCO884X Sujets spéciaux en fiscalité

Un projet de fin de programme parmi les deux suivants (6 crédits) :

SCO8851 Stage en fiscalité (6 cr.)
ou
SCO8852 Travail dirigé en fiscalité (6 cr.)

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Tous les étudiants et étudiantes du programme sans formation comptable adéquate devront suivre le cours SCO7806 Comptabilité et fiscalité. Tous les étudiants et étudiantes sans formation adéquate en droit devront suivre le cours SCO7807 Droit et fiscalité. Les personnes qui n'ont ni formation comptable ni formation en droit adéquates devront obligatoirement suivre les deux cours SCO7806 Comptabilité et fiscalité et SCO7807 Droit et fiscalité et ce, dans un délai de 12 mois suivant le premier trimestre d'inscription. Le cours dont la note obtenue sera la plus faible sera porté hors programme et le résultat ne sera ainsi pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Le travail dirigé ou le stage ne peut être réalisé après avoir complété au moins 36 crédits du programme de maîtrise en fiscalité et détenir une moyenne d'au moins 2,7/4,3.

Passerelle du DESS en fiscalité vers la maîtrise en fiscalité

L'étudiant qui a complété le DESS en fiscalité pourra se voir reconnaître, par voie d'insertion, l'ensemble des crédits de ce DESS à la maîtrise en fiscalité.

FRAIS

Pour le détail du coût du programme et des droits de scolarité, veuillez vous référer au [Service des comptes étudiants](#) de l'UQAM. Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DESCRIPTION DES COURS

SCO7806 Comptabilité et fiscalité

Objectifs

Ce cours s'adresse à l'étudiant qui n'a pas reçu une formation spécifique en comptabilité. Au terme de ce cours, l'étudiant aura développé une compréhension de l'information financière assez grande pour lui permettre de retracer, dans des états financiers, les données qui peuvent avoir un impact fiscal pour un contribuable. Il sera en mesure d'identifier les différences entre le traitement comptable et le traitement fiscal de certaines transactions. Enfin, l'étudiant aura appris à proposer à son client les ajustements nécessaires pour faire en sorte que les transactions envisagées par le client respectent le cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Comptabilisation de transactions; compréhension des états financiers; revue de certaines normes comptables; différences entre les normes comptables et fiscales

Conditions d'accès

Ce cours doit être suivi par les étudiants n'ayant pas été admis sur la base d'un baccalauréat en comptabilité ou l'équivalent.

SCO7807 Droit et fiscalité

Objectifs

Ce cours s'adresse à l'étudiant qui n'a pas reçu une formation spécifique en droit. La fiscalité étant un droit dit de «conséquences», sa compréhension repose sur l'analyse du cadre législatif applicable à une multitude de transactions de nature personnelle ou commerciale. Avant de donner une opinion ou de procéder à une transaction de nature fiscale, il est nécessaire de bien comprendre l'environnement juridique d'une situation donnée. Le présent cours vise donc à permettre à l'étudiant d'acquérir certaines notions juridiques de base applicables en droit canadien et québécois, ainsi qu'en bijuridisme canadien. Outre l'étude des dispositions législatives applicables, l'étudiant sera sensibilisé à l'importance du rôle des décisions rendues par les tribunaux. Enfin, une emphase particulière sera mise sur les liens entre la fiscalité et les diverses notions juridiques étudiées, ainsi que sur l'importance de respecter le cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Fondements du droit. Étude des notions générales concernant le droit des personnes, de la famille et des successions. Le droit des biens et de la propriété, des obligations et des contrats commerciaux y compris

le contrat d'emploi, de la responsabilité civile, des assurances et rentes. Étude des formes juridiques d'organisations : entreprise individuelle, fiducie, société de personnes, société par actions, « joint-venture », franchises Notions de base sur le financement de l'entreprise et des garanties.

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant se sera familiarisé avec les sources du droit fiscal et il sera en mesure de rédiger une opinion fiscale basée sur des méthodes de recherche dans les banques de données spécialisées en fiscalité. L'étudiant aura compris l'importance de connaître, comprendre et respecter les éléments qui constituent le cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Rédaction d'opinion(s) fiscale(s), règle générale anti-évitement, éthique en recherche, éthique dans la pratique de la fiscalité, sources du droit fiscal, outils de recherche documentaire en fiscalité, méthodologie de recherche et rédaction en fiscalité, présentation des références, hiérarchie des sources documentaires en fiscalité canadienne (lois, jurisprudence, positions administratives et doctrine), recherche dans les banques de données informatisées spécialisées en fiscalité, fondements théoriques de la requête booléenne.

SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : d'expliquer et d'évaluer le fardeau fiscal du particulier et de sa famille dans diverses situations, tant au fédéral qu'au Québec; de proposer des planifications fiscales efficaces pour le particulier et sa famille; de déterminer les crédits d'impôt auxquels le particulier et sa famille ont droit; de calculer l'impôt à payer d'un particulier; d'identifier les liens juridiques entre des contribuables ainsi que les impacts fiscaux qui découlent de ces liens; de distinguer un travailleur autonome d'un employé, d'un point de vue fiscal; de déterminer si les règles d'attribution ou de fractionnement du revenu s'appliquent à une situation donnée. L'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Concept de résidence du particulier, article 3 L.I.R., art. 28 L.I., revenu d'emploi, avantages imposables, autres revenus et autres déductions, crédits d'impôt des particuliers, lien de dépendance, gain en capital, règles d'attribution, fractionnement du revenu, transactions entre personnes liées, sommes exclues du calcul du revenu, rédaction d'opinion(s) fiscale(s).

SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : de calculer et/ou de concilier le revenu net fiscal provenant d'une entreprise ou d'un bien, tant au fédéral qu'au Québec; de calculer le revenu imposable et l'impôt à payer d'une société par actions; de faire le suivi des différents comptes fiscaux; d'expliquer les raisons d'être et le fonctionnement du principe d'intégration fiscale au Canada; de déterminer quels sont les éléments qui peuvent avoir un impact fiscal sur la rémunération de l'actionnaire, ainsi que sur la disposition de ses actions; de déterminer qui détient le contrôle d'une société et à quel moment ce contrôle est-il réputé changer. L'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources du droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Revenu d'entreprise, déduction pour amortissement, impôt des

sociétés, rémunération et avantage à l'actionnaire, déduction pour gain en capital; intégration; contrôle d'une société; moment d'acquisition du contrôle, incorporation, rédaction d'opinion(s) fiscale(s).

SCO7813 Fiscalité internationale

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant se sera familiarisé avec : les conventions fiscales, notamment par l'étude du modèle de convention fiscale présenté par l'OCDE; les règles canadiennes s'appliquant aux sociétés canadiennes faisant affaires à l'étranger; les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui s'appliquent aux sociétés étrangères affiliées (contrôlées ou non) faisant affaires au Canada; les méthodes de calcul des prix de transfert. L'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources du droit canadien en fiscalité dans un contexte international, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), ainsi que le cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Méthode de calcul et règles relatives à l'établissement des prix de transfert, conventions fiscales, Règlement 105, RÉATB, Impôt de la partie XIII, Impôt de la partie XIV, primauté de droit des conventions fiscales.

Préalables académiques

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité, SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille et SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO7814 Politique fiscale

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : de comprendre l'objectif du législateur dans l'élaboration des lois fiscales; de commenter des décisions budgétaires rendues par les gouvernements; d'analyser des politiques fiscales en utilisant les fondements et concepts de base de la politique fiscale en général.

Sommaire du contenu

Évaluation de politiques fiscales; analyses de budgets gouvernementaux ou de politiques budgétaires; compréhension du rôle des gouvernements dans l'établissement de politiques fiscales.

Préalables académiques

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité, SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille et SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO7815 Taxes à la consommation

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant se sera familiarisé avec la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la TVQ et avec les règles de base en taxes à la consommation. Il sera également en mesure : d'expliquer les règles générales applicables en matière de taxes à la consommation au Canada et au Québec; de déterminer le montant de taxes applicables à certaines transactions; d'identifier quelles seront les taxes à la consommation à prendre en considération dans le cadre de réorganisation corporatives; de bien distinguer les sources de revenus taxables, détaxées et celles qui sont exonérées de taxes. L'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en taxes à la consommation, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, mémorandums, décrets de remises, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Étude de l'application de la TPS et de la TVQ, règles de base en matière de taxes à la consommation, type de fournitures, administration, réorganisations corporatives.

Préalables académiques

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité, SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille et SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO7816 Le contribuable et les autorités fiscales

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : de comprendre et, au besoin, de faire valoir les droits et obligations des contribuables et des autorités fiscales en matière de perception des impôts; de comprendre les processus permettant aux autorités fiscales de procéder à des vérifications, d'émettre des cotisations et de récupérer des sommes dues; de rédiger un avis d'opposition; d'accompagner un contribuable dans le processus entourant un litige avec une autorité fiscale; de discerner quelles sont les informations qui peuvent constituer un élément de preuve acceptable devant la Cour canadienne de l'impôt. L'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) ou un (des) avis d'opposition en utilisant, à titre de référence, les sources du droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Délais de production; vérification fiscale; limites d'une vérification et enquête à l'égard d'un contribuable, avis de cotisation; opposition et appel; rôle des tribunaux au Canada et au Québec; règles de la Cour canadienne de l'impôt; règles de preuve; intérêts et pénalités; responsabilité des administrateurs et pénalités aux tiers; perception et recouvrement; secret professionnel (comptable et avocat) et portée de l'art. 241 L.I.R. pour les fonctionnaires; éthique fiscale; offense fiscale et droit criminel.

Préalables académiques

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité, SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille et SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO7821 La fiscalité des fiducies et du décès

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : de déterminer les conséquences fiscales survenant au décès d'un particulier; de proposer des planifications fiscales permettant de réduire les impacts fiscaux découlant du décès; de conseiller le client dans la rédaction de son testament en fonction du droit civil, du régime matrimonial, des règles fiscales et de la jurisprudence en droit fiscal; de déterminer le type de fiducie à mettre en place selon la situation; d'appliquer les règles fiscales relatives aux fiducies et leurs bénéficiaires. L'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Fiducies, décès, planification successorale, planification « post-mortem », testaments, droit matrimonial.

Préalables académiques

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité, SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille et SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiante et l'étudiant sera en mesure : - de proposer une réorganisation fiscale corporative qui respecte la Loi, la jurisprudence ainsi que les objectifs du client ; - de mettre en place concrètement la réorganisation qu'il propose et il sera capable d'en mesurer tous les impacts fiscaux ; - d'appliquer la Loi et la jurisprudence aux réorganisations qui impliquent le transfert, l'échange ou le rachat d'actions tout en mesurant et en évaluant les conséquences fiscales pour les parties impliquées ; L'étudiante et l'étudiant sera appelé à rédiger ses textes en utilisant, à titre de

référence, les sources de droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Règles évitant le dépouillement de capital versé; roulement; cristallisation.

Préalables académiques

SCO7810 Recherche et méthodologie en fiscalité, SCO7811 La fiscalité du particulier et de la famille et SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO7825 Réorganisations corporatives – Vente d'entreprises

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiante et l'étudiant sera en mesure : - d'appliquer la Loi et la jurisprudence aux réorganisations qui impliquent des sociétés de personnes tout en mesurant et en évaluant les conséquences fiscales pour les associés ; - d'identifier, de mesurer et d'évaluer les conséquences fiscales d'une acquisition du contrôle d'une société ainsi que les choix fiscaux pouvant être effectués dans les circonstances. L'étudiante et l'étudiant sera appelé à rédiger une (des) opinion(s) fiscale(s) portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Acquisition de contrôle d'une société; société de personnes; fusion, liquidation, vente d'actions et vente d'actifs.

Préalables académiques

SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions

SCO7832 Réorganisations corporatives avancées

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : de proposer une planification fiscale complexe pour un groupe de sociétés tout en respectant la Loi, la jurisprudence et les objectifs du client; d'identifier, mesurer et évaluer tous les impacts fiscaux qui découlent de la planification fiscale proposée ci-dessus; d'identifier le risque d'application du paragraphe 55(2) L.I.R. qui vise à convertir en gain en capital un dividende versé dans le cadre d'une réorganisation, dans certaines circonstances; de mettre en place concrètement la planification fiscale susmentionnée, notamment en rédigeant les documents légaux requis et en complétant les formulaires prescrits appropriés à une telle planification fiscale; d'expliquer à son client le fonctionnement d'une vérification fiscale précédant l'acquisition d'une société ou d'un groupe de sociétés. L'étudiant sera appelé à rédiger la documentation relative à la mise en place d'une structure corporative complexe en utilisant les formulaires appropriés et, à titre de référence, les sources du droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Sommaire du contenu

Règle générale anti-évitement; paragraphe 55(2) L.I.R.; analyse de risque, due diligence.

Conditions d'accès

Avoir complété 15 crédits du DESS en fiscalité.

Préalables académiques

SCO7821 La fiscalité des fiducies et du décès et SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions et SCO7825 Réorganisations corporatives – Vente d'entreprises

SCO8275 Comptabilité et éthique

Analyse des concepts et théories éthiques et de leur application dans les domaines de la comptabilité, du contrôle et de l'audit. Étude des

dilemmes éthiques confrontant les professionnels comptables dans leur pratique et du processus de prise de décision relatif à ces problématiques.

SCO8823 Analyse de conventions fiscales

Objectifs

Au terme du cours, l'étudiant sera en mesure : - de connaître les différents modèles de conventions fiscales (UN, OCDE, US); - de connaître et d'expliquer l'historique ainsi que les mécanismes de négociation et demise en oeuvre d'une convention fiscale; - d'expliquer les modifications aux conventions fiscales proposées par l'OCDE dans le cadre du projet BEPS et les mesures pour prévenir le chalandage fiscal. d'interpréter et d'analyser les articles suivants d'une convention fiscale en fonction des faits propres à une situation ;Résidence et établissement stable ;Revenu d'emploi, de pension et étudiant; Dividendes, intérêts et redevances ;Revenus immobiliers et gain en capital ; Bénéfices des entreprises ;Artistes et sportifs ;Autres revenus ; - de connaître les particularités de la Convention Canada-États-Unis sur les articles ci-dessus; - de reconnaître les avantages fiscaux accordés spécifiquement par certains pays relativement à des dispositions dans leur convention fiscale avec le Canada. - de comprendre et de calculer le fonctionnement du crédit pour impôt étranger au Canada.

Sommaire du contenu

Histoire et statut, négociation et mise en oeuvre, interprétation, BEPS et instrument multilatéral, modèles de convention, mécanismes particuliers. Articles de convention fiscale : résidence fiscale; établissement stable; revenu d'emploi, de pension et étudiant; dividendes, intérêts et redevances; revenus immobiliers et gain en capital; bénéfices des entreprises; artistes et sportifs; autres revenus. Particularités de la Convention Canada - États-Unis. Sujet d'actualité/jurisprudence récente. Crédit d'impôt étranger Dans le cadre du cours, l'étudiant sera appelé à rédiger une ou des opinions fiscales portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Préalables académiques

SCO7813 Fiscalité internationale

SCO8831 Fiscalité de l'immobilier

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable : de déterminer les dépenses déductibles, de calculer le revenu d'un bien;d'expliquer et de calculer les règles propres aux biens immobiliers (frais de financement et de développement, dépenses pré-acquisition, travaux en cours, dépenses courantes ou en capital; bien de remplacement);d'expliquer les différents modes de détention d'un bien et de conseiller selon des faits propres à une situation le meilleur mode;de proposer des planifications fiscales entourant la détention de biens immobiliers;de connaître les conséquences des taxes indirectes lors de l'aliénation d'un bien immobilier;de connaître les aspects légaux et d'expliquer les particularités fiscales du secteur immobilier(conversion, lotissement, option d'achat, fiscalité des baux).

Sommaire du contenu

Revenus et dépenses : Bien en inventaire et immobilisation; Revenu d'entreprise et revenu de biens; Dépenses courantes et en capital; Dépenses pré-acquisition; Frais de développement; Frais de financement; Travaux en cours; Bien de remplacement. Particularités fiscales du secteur immobilier : Conséquences de certains événements (conversion, lotissement, option d'achat) et Fiscalité des baux (améliorations locatives, modification, cessation, disposition). Aspects légaux : Modalités de propriété (copropriété et propriété superficielle); démembrement de la propriété (usufruit, usage et emphytéose); conversion et bail. Mode de détention. Gel immobilier et autres stratégies de planification. Taxes indirectes : Droit sur les mutations immobilières; axes à la consommation. Sujets d'actualité/jurisprudence récente. Dans le cadre de ce cours, l'étudiant sera appelé à rédiger une

ou des opinions fiscales portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en fiscalité tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Préalables académiques

SCO7832 Réorganisations corporatives avancées

SCO8833 Fiscalité américaine

Objectifs

Ce cours a pour objectif de familiariser l'étudiant avec les particularités de la fiscalité américaine. Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure : de connaître les principes généraux fédéraux ;de connaître les particularités du calcul du revenu net ;de connaître les particularités de l'impôt des particuliers ;de connaître les formes juridiques pour faire affaires aux États-Unis et les particularités du calcul du revenu d'entreprise ;d'expliquer l'imposition des sociétés et de leurs actionnaires ;de connaître les règles de taxes de vente américaine ;de connaître des éléments de planification fiscale américaine dans un contexte canadien ;de connaître des règles de fiscalité des fiducies et sociétés de personnes ;d'expliquer des règles de l'impôt sur les dons et les successions.

Sommaire du contenu

Régime fiscal américain; Source du droit fiscal américain; Assujettissement en vertu du droit interne; administration fiscale; calcul du revenu net : revenu brut « Gross income »; Revenu brut ajusté « Adjusted Gross Income »; Déductions; Employés canadiens aux États-Unis; Citoyens américains résidant au Canada. Fiscalité des entreprises : formes juridiques pour faire affaires aux États-Unis; Exploitation d'une entreprise aux États-Unis; Assujettissement et convention fiscale; Particularités du revenu d'entreprise; Taxes de vente. Fiscalité des sociétés par actions : imposition des actionnaires; imposition des sociétés; introduction aux réorganisations corporatives. Imposition dans des États américains; fiscalité des fiducies et des sociétés de personnes. Impôt sur les dons; Impôt sur les successions; Planification fiscale américaine dans un contexte canadien : détention d'immeuble aux États-Unis.

Préalables académiques

SCO7812 La fiscalité de l'entrepreneur

SCO8842 La fiscalité des industries spécialisées, OBNL, OBE et donation

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de connaître et d'expliquer les particularités fiscales propres à certains secteurs.

Sommaire du contenu

Les principales thématiques qui seront étudiées dans le cadre de ce cours sont les particularités fiscales propres aux industries suivantes : minière et pétrolière; agriculture et pêche; fabrication et transformation; industrie cinématographique. Sont également étudiés : crédit d'impôt à l'investissement; crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation du Québec; déductions additionnelles (amortissement, transport, etc.); RS&DE. Sujets d'actualités et jurisprudence récente en lien avec ces thématiques et sujets.

Préalables académiques

SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions et SCO7825 Réorganisations corporatives – Vente d'entreprises

SCO8843 Fiscalité internationale avancée

Objectifs

Au terme du cours, l'étudiant sera en mesure : de déterminer l'imposition des revenus gagnés au Canada par un non-résident;d'identifier et de reconnaître différentes entités juridiques existant au Canada et à l'étranger;d'identifier les liens entre les sociétés d'une structure corporative à l'échelle internationale, entre autres de distinguer les sociétés étrangères affiliées et les sociétés étrangères affiliées contrôlées;de calculer le revenu étranger accumulé tiré de

biens (RÉATB/FABI)d'une société;de déterminer et de calculer les revenus devant être imposés dans les différentes juridictions;de proposer des réorganisations à l'échelle internationale;de déterminer et justifier la méthode d'établissement du prix de transfert à utiliser dans un contexte particulier et de calculer ce prix de transfert.

Sommaire du contenu

Biens canadiens imposables; règlements 102 et 105; Impôt des parties XIII et XIV; financement résident et non-résident; expatriés; sujets d'actualités/jurisprudence récente; RÉATB; société étrangère affiliée (contrôlée); dividende à l'actionnaire; commerce électronique; sujets d'actualité/jurisprudence récente Prix de transfert. Dans le cadre du cours, l'étudiant sera appelé à rédiger une ou des opinions fiscales portant sur les sujets ci-dessus en utilisant, à titre de référence, les sources de droit en fiscalité, tout en respectant la hiérarchie de ces sources de droit (loi, jurisprudence, interprétations techniques, folios et/ou bulletins d'interprétation, doctrine), le tout appliqué dans le respect du cadre éthique de la pratique du droit fiscal.

Préalables académiques

SCO8823 Analyse de conventions fiscales

SCO8844 Particularités fiscales et interprovinciales

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de connaître et d'expliquer diverses particularités fiscales québécoises.

Sommaire du contenu

Les principales thématiques qui seront étudiées dans le cadre de ce cours sont les particularités fiscales québécoises suivantes : Assujettissement – Particulier, société, fiducie et non-résident; Établissement stable; Répartition des revenus interprovinciale; Déduction pour petite entreprise; l'équivalent québécois de l'article 84.1 (517.1 et suivants LI); Comptes fiscaux fédéraux et conséquences provinciales; Particularités du calcul du revenu protégé; Traitement des crédits d'impôt; Certains crédits d'impôts québécois. Sujets d'actualités/jurisprudence récente liée à ces thématiques.

Préalables académiques

SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions et SCO7825 Réorganisations corporatives – Vente d'entreprises

SCO884X Sujets spéciaux en fiscalité

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'expliquer et d'analyser les particularités propres à certains sujets en fiscalité.

Sommaire du contenu

Ce cours vise à présenter et à étudier divers sujets spéciaux en fiscalité. Les sujets seront choisis dans l'actualité du domaine de la fiscalité, notamment l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés par actions, les fiducies, les taxes à la consommation, la fiscalité internationale, les diverses opportunités de planification fiscale. Le contenu variera selon le ou les sujets choisis par le professeur.

Préalables académiques

SCO7824 Réorganisations corporatives – Transactions sur les actions et SCO7825 Réorganisations corporatives – Vente d'entreprises

SCO8851 Stage en fiscalité

Objectifs

Dans le cadre de ce cours, l'étudiant sera appelé à mettre en pratique l'ensemble des connaissances, compétences et habiletés développées au terme de son parcours académique dans un milieu de travail où la fiscalité occupe une place prépondérante. Le stage doit être d'un minimum de 240h réalisées en milieu de travail au Canada sur une période de six (6) à huit (8) semaines. Au terme de son stage, l'étudiant devra être en mesure de produire un rapport de stage en deux parties, dans lequel il expliquera, de manière approfondie : Comment il a intégré certains concepts théoriques aux problématiques réellement rencontrées au cours de son stage et Les résultats d'une expérience professionnelle ou encore la solution à une question pratique à laquelle

il peut maintenant répondre grâce à son expérience de stagiaire. L'étudiant doit décrire la problématique, analyser les sources de droit pertinentes à sa résolution et effectuer une recommandation.

Sommaire du contenu

Choix d'un sujet de recherche ou d'une problématique pertinente en fiscalité; Mise en évidence des liens entre la formation théorique et la mise en pratique; Analyse et résolution d'une problématique fiscale à laquelle l'étudiant a fait face dans le cadre de son stage; L'évaluation repose sur un rapport de stage qui doit être remis au plus tard avant la fin du trimestre suivant.

Conditions d'accès

Avoir complété au moins 36 crédits du programme de maîtrise en fiscalité et détenir une moyenne d'au moins 2,7/4,3. Avoir trouvé une superviseure, superviseur de stage en milieu de travail qui encadrera également l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

SCO8852 Travail dirigé en fiscalité

Objectifs

Le travail dirigé est un exposé écrit, de qualité professionnelle, par lequel l'étudiant démontre sa capacité de recherche, d'analyse et de synthèse d'une problématique fiscale sur un plan théorique. Ce travail peut notamment consister en l'analyse approfondie, dans le but d'expliquer les effets, l'équité, l'éthique ou la complexité d'un article de Loi actuel ou projeté, d'une zone grise de la Loi ou d'une planification fiscale. Ce travail peut aussi consister en la synthèse des écrits sur un sujet ou porter sur le développement d'un cas pédagogique et de sa solution appuyée sur la littérature pertinente à la problématique étudiée. La pertinence du choix du sujet, l'orientation des recherches et la production du rapport seront réalisés sous la supervision d'une directrice, d'un directeur de recherche. L'étudiant devra faire preuve d'autonomie dans la rédaction de son travail dirigé et démontrer qu'il a développé des aptitudes en recherche, dans l'analyse de ses résultats de recherche et dans la rédaction de rapports professionnels faisant état de cette analyse.

Sommaire du contenu

Choix d'un sujet de recherche pertinent en fiscalité

Conditions d'accès

Avoir complété au moins 36 crédits du programme de maîtrise en fiscalité et détenir une moyenne d'au moins 2,7/4,3. Avoir trouvé une directrice, un directeur pour superviser la réalisation du travail dirigé.

GRILLE DE CHEMINEMENT À TEMPS COMPLET

Trimestre 1	SCO7810	SCO7811	SCO7812	
Trimestre 2	SCO7806 ou SCO7807	SCO7815	SCO7816	SCO7824
Trimestre 3	SCO7813	SCO7814	SCO7821	SCO7825
Trimestre 4	SCO7832	SCO8275	Cours au choix	
Trimestre 5	Cours au choix	Stage ou travail dirigé		

GRILLE DE CHEMINEMENT À TEMPS PARTIEL

Trimestre 1	SCO7806 OU SCO7807	SCO7810	
Trimestre 2	SCO7811	SCO7812	
Trimestre 3	SCO7813	SCO7824	
Trimestre 4	SCO7815	SCO7816	
Trimestre 5	SCO7821		
Trimestre 6	SCO7814	SCO7825	
Trimestre 7	SCO7832		
Trimestre 8	SCO8275		
Trimestre 9	Cours au choix		
Trimestre 10	Cours au choix	Stage ou travail dirigé	

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 12/05/25, son contenu est sujet à changement sans préavis.

Version Automne 2023